

NON À LA LOI "SANTÉ"

LE 9 AVRIL, 300.000 DANS LA RUE
CONTRE L'AUSTERITE,
Le 1er MAI, ON CONTINUE !



SALARIÉS ET USAGERS DOIVENT DEVENIR LES PREMIERS OPPOSANTS À LA LOI "SANTÉ"

Pour la première fois depuis 1945, c'est-à-dire 70 ans après la création de la Sécurité Sociale, la Loi «santé» peut nous faire basculer dans un système de soin ou ni la sécurité sociale, ni l'hôpital public ne seront au centre du dispositif. Le gouvernement suit scrupuleusement la prescription du MEDEF aussi sur la santé...

**BACHELOT / TOURAINE, MEME LOI !
SALARIES / USAGERS, MEME COMBAT !**

Sous couvert de tiers payant généralisé (qui n'abolit pas les dépassements d'honoraires et les franchises médicales qui pèsent toujours sur le budget santé des ménages) le gouvernement fait passer une loi qui continue la privatisation rampante de l'hôpital (non abolition de la Tarification à l'acte, continuité de l'hôpital «entreprise») et rendra obligatoire les Groupements Hospitaliers de Territoire qui forceront les mutualisations de personnels, de fonctions supports (techniques, administratif, bionettoyage et surtout de lits.



La «maîtrise de la masse salariale» annoncée aura pour conséquence 22.000 suppressions de postes dans les hôpitaux, le projet d'austérité général (incluant la réforme territoriale qui va toucher le secteur médico social) est un véritable plan social pour tout notre secteur.

Nous avons montré, le 9 avril qu'une masse importante de salariés refusait les politiques d'austérité. Le temps de la résignation laisse place à la mobilisation dans nos secteurs. Le succès du 9 avril nous permet de contruire une stratégie syndicale pour faire échouer le projet de loi «santé» et les politiques d'austérité.

Nous devons mobiliser nos établissements de façon coordonnées comme par exemple organiser des «jeudis de la colère» en variant les types d'actions. Le 1er Mai sera un nouveau temps fort de la mobilisation et une date de grève nationale doit se décider avec l'intersyndicale avant la fin du débat parlementaire.

POUR BIEN SOIGNER

**32 Heures Hedbomadaires
Avec embauches de fonctionnaires**

**Faisons converger nos luttes PUBLIC/PRIVE
FACE A LA LOI SANTE et aux suppressions de postes**

**LUTTONS POUR UNE SANTE,
PUBLIQUE A 100%**



SECURITE SOCIALE : ce qui nous attend si la loi passe !!!

Méthodiquement, le patronat avance dans ses objectifs de démantèlement de la Sécurité Sociale. Le gouvernement franchit un nouveau pas dans ce processus avec la loi «Santé». Il faut une lecture attentive du texte pour s'apercevoir qu'il ne veut plus que la Sécurité sociale reste centrale dans le dispositif actuel. Elle est transformée par un nouveau dispositif: «*les régimes gestionnaires d'assurance maladie*». La loi Bachelot supprimait la référence à «l'Hôpital Public», Touraine supprime la référence à la «Sécurité Sociale publique».

VERS LES ASSURANCES PRIVÉES

Le projet de loi se fixe pour objectif de «*renforcer l'alignement stratégique entre l'État et l'assurance maladie*» afin d'imposer aux caisses de Sécurité Sociale «*un plan national de gestion du risque d'une durée de deux ans*». Il ne s'agit pas de renforcer la place de la Sécurité Sociale dans le dispositif, mais au contraire de donner une place prépondérante aux complémentaires santé, en premier lieu aux organismes privés !

MUTUELLES OU ASSURANCES...

Cette nouvelle entité, «*les organismes gestionnaires des régimes d'assurance maladie*», devra «*concourir à la mise en œuvre de la politique de santé...*» précise le projet de loi. C'est en cohérence avec l'accord national interprofessionnel (ANI) de 2013 qui rend obligatoire dans les entreprises à partir du 1er janvier 2016 une «*couverture collective minimale des frais de santé*» (ticket modérateur, forfait journalier hospitalier,

soins dentaires, forfait optique...). Les salariés qui cotisaient à des mutuelles sont obligés de résilier leur contrat individuel. Les employeurs paient 50 % de la cotisation de la complémentaire d'entreprise, et le Medef «oublie» de protester... Ce n'est pas étonnant, car les grandes compagnies d'assurance sont gagnantes dans ce bouleversement du «marché de la couverture santé». Des assurances fusionnent avec des mutuelles, les deux plus grandes mutuelles, Harmonie (4,5 millions d'assuréEs) et MGEN (3,7 millions d'assuréEs), ont entamé un «rapprochement stratégique» visant «la création d'un groupe mutualiste». Selon les prévisions il ne resterait plus qu'une centaine de mutuelles en 2018, soit quatre fois moins qu'en 2012... et le processus ne sera pas encore achevé!

DES RÉSEAUX DE SOINS, A L'AMÉRICAIN !

Depuis 2014, la loi Le Roux étend à toutes les complémentaires santé le droit de créer des réseaux de soins pour les prestations «*dont le financement par l'assurance maladie est inférieur à 50%*», actuellement l'optique, les soins dentaires et les prothèse auditives. Pour bénéficier d'un «bon» remboursement, le patient doit choisir un praticien qui a adhéré au réseau de sa mutuelle ou de son assurance. Le désengagement de l'assurance maladie s'amplifie dans tous les domaines, et **elle ne rembourse plus que 54%** des soins de ville. Les réseaux pourraient donc s'étendre dans les prochaines années. Les organismes privés s'y préparent...

FACE A LA LOI SANTE :

LUTTONS POUR UNE SECU QUI COUVRE A 100%

1945-2015... continuons le CNR !

Et ainsi rendons hommage a ceux qui, il y a 70 ans, ont conquis
le fait que l'extraordinaire devienne quotidien...

